

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Compte rendu succinct de la réunion du 26 janvier 2007**

- 1 - **Approbation** du compte-rendu de la séance précédente.
- 2 - **Décisions** prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire : Location de logement 10 Rue Ferrer – Location de logement 170 Rue Supervielle – Contrat de télésurveillance des bâtiments communaux – Location de logement 51 Rue Denfert Rochereau – Location logement 5 Rue Ferrer – Augmentation des loyers des bâtiments communaux – Augmentation des loyers des logements de fonction communaux –
- 3 - **Débat d’Orientation Budgétaire** Monsieur le Maire commente les prévisions des recettes attendues pour la DGF, l’état de la dette, la situation financière de la commune et la perspective d’investissements. Il précise que les dépenses de personnel ont encore progressé et la nécessité de maîtriser ces demandes pour 2007 et les années à venir. Pour toutes les opérations d’investissement, la commune dépose des dossiers de demande de subvention pour financer ces aménagements. Cependant, la suppression des crédits Grand Projet de Ville et Politique de la Ville, remplacés par les nouvelles dispositions dans le cadre du plan de Cohésion Sociale (ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) pénalise notre commune. La ville sera obligée de recourir à l’emprunt, mais l’état de la dette montre une marge de manœuvre assez faible pour emprunter au cours de l’année 2007. Monsieur le Maire ajoute qu’il faut également maîtriser les dépenses de fonctionnement et qu’il est probable qu’il faille avoir recours à une augmentation modérée de certains taux d’imposition.
- 4 - **Cession des parcelles AH n°s 493 – 506 – 65 – 71 – 72 – 73 – 373 – ZAL du Grand Mont** à la Société Plomberie-Service dirigée par Monsieur Yann BROULIN, afin de construire un bâtiment nécessaire au développement de son activité.
- 5 - **Informations et questions diverses.**

*Toutes ces décisions ont été votées à l’unanimité.*

Vu pour être affiché conformément aux  
Prescriptions de l’article L 2121-25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Loos-en-Gohelle,  
le 2 février 2007

Le Maire,